

AXA COURT TERME

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 Avril 2026

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Article 29 de la Loi Energie Climat

Bilan au 30/12/2025 et au 30/12/2024

Actif

Passif

Compte de résultat au 30/12/2025 et au 30/12/2024

Annexes

Règles et méthodes comptables au 30 décembre 2025

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 30 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 DECEMBRE 2025

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mme Marie WALBAUM

ADMINISTRATEURS
Mme Déborah KNOBLER

M. Jérôme BROUSTRA

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Représentée par Mme Delphine MARTY

SECRETAIRE DU CONSEIL
Mme Christine BIANCOLLI

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GENERAL
M. Mikael PACOT

CONTROLE EXTERNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 Avril 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA COURT TERME (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 décembre 2025, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Nous vous rappelons que la société AXA IM PARIS, société de gestion de portefeuille de la SICAV, a fusionné avec la société de gestion de portefeuille BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille sur l'exercice clos le 30 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2025

Contexte économique et de marché

En 2025, la croissance de l'économie mondiale a déjoué les pronostics très pessimistes établis après les annonces du Liberation Day (2 avril) de Donald Trump sur les droits de douane réciproques qui ont, par ailleurs, entraîné des mouvements violents sur les marchés financiers. Entre fin mars et le 8 avril, les actions mondiales ont perdu plus de 10 % alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière lors du grand confinement de 2020. Le 9 avril, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des nouvelles taxes a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, grâce au reflux des tensions commerciales (notamment après une trêve avec la Chine), le soulagement a prévalu. Toutes les inquiétudes n'ont pas disparu, le risque de récession commençant à inquiéter les investisseurs au cours de l'été après un coup de froid sur le marché du travail américain. L'annonce en août de la reprise prochaine de l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) a permis aux actions de s'inscrire sur une tendance haussière. L'indice MSCI AC World (en dollars) après avoir perdu 1,7 % au 1er trimestre puis gagné 11 % au 2e et 7,3 % au 3e, est parvenu à progresser de 3,0 % au 4e trimestre malgré une certaine fébrilité bien reflétée par la hausse des cours de l'or (+65 % en 2025 avec un record à plus de 4 500 dollars l'once en décembre). Tout au long de l'année, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets et ce quel que soit l'objet des inquiétudes (tensions commerciales, difficultés de deux banques régionales américaines, déceptions sur les résultats de certaines valeurs liées au thème de l'IA, interrogations persistantes sur les valorisations des très grandes capitalisations technologiques). A chaque fois, la prise en compte de fondamentaux porteurs a dissipé les craintes, ce qui a permis à l'indice MSCI AC World en dollars de gagner 20,6 % en douze mois. Les marchés émergents ont progressé de 30,6 % (indice MSCI Emerging Markets en dollars), profitant de valorisations moins tendues qu'ailleurs, en particulier sur les valeurs technologiques. L'indice S&P 500 a gagné 16,4 %, l'indice du Nasdaq composite 20,4 % et l'indice des « Magnificent 7 » 24,6 %, ce qui illustre l'intérêt des investisseurs pour les valeurs technologiques. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 18,3 % et le MSCI EMU de 20,8 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+56,5 % pour le MSCI Spain, +32,2 % en Italie, +17,9 % en Allemagne et +10,3 % en France) et une très forte surperformance des valeurs bancaires européennes. La hausse des actions japonaises s'est accélérée à l'automne dans la perspective d'une relance budgétaire énergique après la nomination de la nouvelle première ministre. Le Nikkei 225 a gagné 26,2 % en douze mois. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

Dans les grandes économies développées (à l'exception notable du Japon engagé dans un cycle de remontée des taux directeurs), après plusieurs baisses de leurs taux directeurs en 2025, les banques centrales considèrent leur politique monétaire proche de la neutralité ce qui implique que le cycle d'assouplissement touche à sa fin. La Fed reste toutefois à part du fait de baisses plus tardives et timides en 2025 (75pb cumulés à partir de septembre), du

ralentissement de l'emploi et des pressions politiques exercées par la Maison Blanche qui rendent la trajectoire future de la politique monétaire moins lisible. Sur les marchés obligataires, la repentification des courbes de taux a marqué 2025 en raison de l'action des banques centrales mais aussi des inquiétudes sur la trajectoire des dettes publiques qui expliquent la sous-performance des taux longs. Le FMI estime dans son Moniteur des finances publics paru en octobre que la dette publique brute moyenne des pays du G7 passerait de 124 % du PIB en 2024 à 135 % en 2029. Le retour du taux à 10 ans japonais au-dessus de 2,00 % en décembre (des niveaux qui n'avaient plus été traités depuis 1999) et une tension de près de 100pb en 2025, illustrent ces préoccupations. Les interrogations sur le financement des dépenses budgétaires expliquent aussi la réaction du Bund allemand à l'annonce en mars du « bazooka » prévoyant des dépenses et investissements massifs en infrastructures et défense dont résulte une grande partie de la sous-performance des obligations de la zone euro vis-à-vis des obligations américaines en 2025. Le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est tendu de 49pb en douze mois pour terminer l'année à 2,86 %. Le rendement du T-note américain à 10 ans s'est détendu de 40pb (à 4,17 %). En 2025, le marché des US Treasuries a enregistré une performance totale de +6,2 % alors que les obligations gouvernementales allemandes ont perdu 1,4 %. L'indice du dollar DXY (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse), soutenu par une croissance solide de l'économie américaine, a atteint mi-janvier son plus haut depuis novembre 2022. Ce mouvement s'est inversé lorsque de nombreux investisseurs ont considéré que la dépréciation du dollar faisait partie de la stratégie de Donald Trump. De janvier à avril, l'indice DXY a perdu 9,5 % avant de connaître des variations d'une amplitude moindre jusqu'à fin 2025, les anticipations sur la politique monétaire redevenant alors le principal facteur explicatif de l'évolution de la devise américaine. Après avoir perdu 3,9 % puis 7,0 % aux 1er et 2e trimestres, l'indice du dollar a enregistré des hausses modestes aux 3e et 4e trimestres. En un an, le dollar a perdu 9,4 %, sa pire performance depuis 2017. Les variations de la parité EUR/USD (+13,4 % à 1,1746) recourent pour l'essentiel des « mouvements dollar ». Toutefois l'euro a été soutenu au printemps par la perspective de dépenses budgétaires massives pour assurer la souveraineté en matière de défense et s'est établi autour de 1,18 dollar (contre moins de 1,04 fin 2024).

Perspectives 2026

A partir de l'automne 2025, face à la résistance inattendue de l'économie, les grandes institutions internationales et les prévisionnistes privés, ont revu à la hausse leurs prévisions pour 2025 tout en conservant une croissance solide pour 2026. Les conséquences des droits de douane sur la croissance ont été moins importantes qu'attendu (taux effectifs moins élevés que les premières annonces, adaptation rapide des entreprises à cet environnement imprévisible). L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) a toutefois constaté que « la valeur des biens importés aux États-Unis soumis à des droits de douane a fortement diminué par rapport à celle des biens qui en sont exemptés » alors que les mesures tarifaires annoncées n'ont pas encore pris pleinement effet. La politique commerciale américaine pourrait donc rester une source d'incertitude en 2026. Les investissements en Intelligence Artificielle (IA), qui ont été beaucoup plus dynamiques qu'envisagé en 2025, vont continuer à doper la croissance. Une étape cruciale s'annonce pour l'Europe avec les dépenses budgétaires en Allemagne aux avant-postes. Malgré le scepticisme de certains organismes et analystes qui soulignent une possible réticence à engager de telles dépenses, les données objectives pour l'Allemagne et la zone euro (production industrielle, commandes) ont envoyé en fin d'année un message plus positif que celui reflété par les enquêtes de conjoncture. La dynamique favorable de l'activité permise par la politique budgétaire ne doit pas être négligée. Ces perspectives favorables font peu à peu leur chemin dans l'esprit des investisseurs qui sont désormais une majorité à imaginer que la croissance ne ralentisse pas en 2026. De son côté, le FMI (Fonds monétaire international) envisage une croissance mondiale pratiquement stable entre 2025 (+3,2 %) et 2026 (+3,1 %).

C'est, somme toute, un environnement clément pour les actifs risqués qui se dessine pour 2026. Une des sources de volatilité des marchés boursiers en 2025, à savoir la crainte d'une bulle de IA, devrait rester présente en 2026. Les risques géopolitiques, qui ont connu un regain en janvier 2026, pourront alimenter une certaine fébrilité, sur les matières premières comme traditionnellement mais aussi sur le secteur de la défense après le parcours boursier réalisé par certains acteurs en 2025. De notre point de vue la défense devrait devenir un thème d'investissement de long terme dans un monde multipolaire.

Après des ajustements tactiques réalisés au cours du dernier trimestre, nous abordons 2026 avec une surexposition accrue aux actions, notamment les indices de la zone euro et les indices émergents. Cette exposition nous permet de conserver le thème de l'investissement IA dans nos portefeuilles, après avoir réduit la position sur les mégacaps américaines pour mettre en place une plus grande diversification géographique.

Sur les marchés obligataires, nous privilégions la flexibilité dans nos investissements et des positions de courbe et de spreads plutôt que des positionnements directionnels trop affirmés. La diversification est cruciale tout comme la recherche de rendements additionnels. En 2026, c'est le portage qui devrait assurer la majeure partie du rendement total.

2. ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

Sur les marchés financiers, l'année 2025 a été marquée par une incertitude exceptionnelle. Dès janvier, l'enthousiasme américain, lié notamment à l'investiture de D. Trump, semblait par contagion, offrir une prime au marché de la zone Euro modifiant les prévisions de taux BCE autour de 2.1% fin 2025 (vs 1.75% début janvier). Cependant, les données du premier trimestre ont révélé une divergence croissante entre les deux blocs, ramenant ces prévisions à 1.75%. Début mars, l'annonce d'un plan de soutien budgétaire inédit en Allemagne a fortement fait remonter les taux sans atténuer la volatilité des marchés, exacerbée par le ton protectionniste de D. Trump sur les tarifs. Lors de sa réunion de mars et après deux baisses de taux consécutives, Mme Lagarde indiquait que la politique monétaire était désormais « significativement moins restrictive ». Le 2 avril, les tensions commerciales se sont intensifiées avec l'annonce des droits de douane, appelé « Liberation day » ; bien que D. Trump ait rapidement annoncé une pause de 90 jours sur ces droits hors Chine. Dans ce contexte, les anticipations de baisses de taux ont repris de l'ampleur, le marché anticipant un taux pour fin 2025 à 1.45%. En juin, ce climat d'incertitude s'est accentué avec le conflit au Moyen-Orient et des préoccupations concernant la dette publique américaine. La stabilisation de l'inflation en zone euro autour de 2% a entraîné un changement de ton de la BCE qui a annoncé sa quatrième baisse pour l'année 2025, portant le taux de dépôt à 2%. Mme Lagarde a alors déclaré que la politique monétaire était « en bonne position », présage de la fin du cycle d'assouplissement monétaire. En septembre, la BCE a maintenu ses taux alors que la Fed a repris son cycle de baisses. La fermeture partielle des services fédéraux depuis le 1er octobre a empêché la publication des statistiques publiques, compliquant la lecture des dynamiques de l'économie américaine. En zone euro, une relative stabilité contrastait avec les blocages politiques français. La BCE a maintenu son taux de dépôt à 2% au T3 et Mme Lagarde a indiqué que le « processus de désinflation » était terminé et la politique monétaire « bien calibrée ». Ainsi le marché a abandonné toutes anticipations de baisses de taux pour 2025 conservant un biais à la baisse pour 2026. L'économie mondiale a traversé l'automne dans un contexte toujours incertain et l'année s'est achevée sur un ton contrasté. Aux États-Unis, la Fed a opté pour deux baisses de taux supplémentaires ramenant son taux directeur entre 3.5% et 3.75%. Cependant, lors de son discours de décembre, J. Powell a laissé entendre qu'il pourrait marquer une pause afin de mieux évaluer la situation concernant son double mandat : inflation et emploi. En zone euro, l'activité est restée en expansion et la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés, réaffirmant que sa politique monétaire était en « bonne position ». Mme Lagarde a cependant précisé en fin d'année que l'incertitude restait élevée et « pourrait s'être aggravée », justifiant le maintien d'une politique monétaire prudente, dépendante des données économiques. Les dernières projections de la BCE ont revu à la hausse les prévisions de croissance pour 2025 (1,4%), 2026 (1,2%) et 2027 (1,4%), avec une première estimation pour 2028 à 1,4%. L'inflation anticipée pour 2026 est de 1,9%, en raison d'une décélération moins marquée des prix des services soutenue par une croissance des salaires plus forte que prévu. Pour 2027, l'inflation globale est estimée à 1,8%, et à 2% pour 2028. Les prévisions pour l'inflation sous-jacente ont été légèrement revues à la hausse, atteignant 2,2% en 2026, 1,9% en 2027, avec une première projection pour 2028 à 2%. Cependant, une interview d'Isabel Schnabel publiée le 8 décembre déclarant que le prochain mouvement serait vraisemblablement une hausse, a suscité des inquiétudes chez les investisseurs. Ce discours a modifié la perception du prochain cycle monétaire avec désormais un début d'anticipation de hausse de taux fin 2026 et une première hausse complète au second semestre 2027.

Du côté des taux, les niveaux des swaps ont évolué en accord avec les anticipations de politique monétaire, marquées par une forte volatilité. En effet, le taux swap €str 1 an a débuté l'année par une hausse de près de 20 bp, atteignant 2,31 %, dans un contexte optimiste. Cependant, les déclarations fluctuantes de D. Trump au premier semestre ont entraîné une baisse du taux swap €str 1 an à 1,70 % fin avril. La détente des tensions sino-américaines et l'accord sur les tarifs entre les US et l'UE ont relancé la hausse retrouvant la zone autour de 1,8 %. Il faut attendre les discours de la BCE au second semestre, annonçant la fin proche du cycle d'assouplissement, pour voir le taux remonter proche du niveau de 1,9 %. Fin décembre, le discours d'Isabel Schnabel a fait repartir les taux, le swap €str 1 an atteignant 1,97 % et clôturant l'année à 1,94 %. Ainsi, fin 2026, le taux €str est estimé autour de 2 %, poursuivant sa progression à 2,25 % fin 2027, puis 2,50 % fin 2028. Les taux euribor ont suivi exactement la même tendance que les taux swap. Sur le 1an, nous avons eu un pic à 2.612% début janvier et un point bas à 2.022% fin avril, il clôturait l'année à 2.243%. Sur le 3mois, après avoir touché 2.789% début janvier, le taux euribor a baissé jusqu'à 1.937% début juillet pour finir l'année à 2.026%. L'écart entre le taux euribor et le taux swap représentant les niveaux de financement du secteur bancaire ont été plutôt stable sur l'année avec une moyenne autour de +32bp sur le 12 mois et +10bp sur le 3 mois. Du côté des souverains, nous avons eu une année plutôt stable avec un peu plus de volatilité sur l'Italie notamment lors du « Liberation Day ». Ainsi, sur le 1an, l'Italie traitait autour d'€str+20bp au premier semestre avec un pic à €str+27bp en avril et s'est resserré jusqu'à €str+15bp fin décembre. Sur la France, nous avons constaté moins de volatilité malgré un environnement politique instable et le BTF 1an a oscillé entre €str+20bp et €str+15bp, niveau de fin d'année. L'Espagne a été le plus performant sur l'année porté par une économie en expansion et le Letras 1an est passé d'€str+20bp à €str+10bp fin décembre. Le marché du Commercial Paper a connu une année plutôt favorable en termes de rendement. Après un mois de janvier marqué par une baisse des niveaux d'émissions dans le secteur bancaire, les taux sont rapidement redevenus attractifs, avec une prime pour les banques françaises. Sur le 1 an, ces banques offraient en moyenne

environ €str+30bp, contre €str+26bp pour les autres pays. La période du « Libération Day » a influencé les marges, obligeant certains émetteurs à augmenter leurs niveaux pour attirer les investisseurs, hormis les banques françaises, déjà plus rémunératrices. Fin 2025, les banques françaises traitaient en moyenne à €str+31bp, contre environ €str+30bp pour le reste du secteur. Sur six mois, les banques françaises ont progressivement augmenté leurs spreads, passant d'€str+18bp à €str+22bp, tandis que les autres pays évoluaient de €str+15bp à €str+19bp. Sur trois mois, les niveaux ont aussi légèrement augmenté, les banques françaises traitant en fin d'année autour de €str+14bp, contre €str+11bp pour les autres pays. Sur le secteur des entreprises, alors que les niveaux ont été bas au T1 2025, nous avons vu une remontée des marges depuis début avril. Le marché primaire obligataire s'est fermé depuis le « liberation day » et certains émetteurs utilisant davantage les Commercial Papers pour assurer la liquidité. Ainsi, nous avons vu une diversification accrue des émetteurs et un écartement des niveaux. Le 2-3 mois traitait autour d'€str+18bp, le 6 mois autour d'€str+22bp et le 1an autour d'€str+30bp vs respectivement €str+10bp, €str+18bp et €str+25bp début mars. La réduction progressive des émissions corporate, notamment grâce aux bonnes nouvelles sur les tarifs américains, s'est poursuivie à l'automne, avec un resserrement des spreads : environ €str+10/12bp à 1 mois, €str+15bp à 3 mois, et €str+26bp pour 12 mois. La période de fin d'année a été favorable, avec des spreads plus larges : en moyenne autour de €str+12bp pour moins d'1 mois, €str+17-22bp pour jusqu'à 6 mois, et €str+28/30bp pour 1 an. Enfin sur le marché du crédit, nous avons eu une première phase de resserrement des marges sur le premier trimestre, l'indice crédit Euro Corporate ICE Bank of America 1-3 ans est passé de swap+66bp début janvier à swap+80bp début avril. Les turbulences de l'été ont écarté les marges qui sont remontées jusqu'à swap +70bp mi-septembre et ont ensuite oscillé entre +55bp et +70bp sur le dernier trimestre pour finir l'année à swap+68bp.

Sur la SICAV AXA Court Terme, Après un démarrage en fanfare à la hausse sur les swaps de taux, l'équipe de gestion a décidé mi-janvier d'investir à taux fixe, pensant que le marché pêchait par trop d'optimisme. Nous avons ensuite au cours du deuxième trimestre et durant le troisième trimestre couvert systématiquement les taux ; les anticipations de baisse de taux du marché nous semblant cette fois trop fortes. A partir du troisième trimestre le marché a commencé à corriger et nous avons ainsi graduellement dénoué certaines couvertures de taux et investi en parti à taux fixe. Durant le dernier trimestre la sensibilité aux taux (WAM : Weighted Average Maturity) est passée de 4 à près de 40jours fin décembre. La remontée des swaps nous permettait d'investir avec un portage positif. Sur la durée de vie moyenne (WAL : Weighted Average Life), nous avons maintenu notre objectif de 100 jours tout au long de l'année, en cherchant à optimiser le rendement sur la partie longue de la courbe, c'est-à-dire le 12mois afin de profiter des marges d'émission bancaire de 30bps au-dessus de l'€str en moyenne. Sur le segment 6-12mois les investissements représentaient environ 20% des encours. L'objectif de WAL du fonds nous contraint à investir sur des périodes plus courtes. Les entreprises ont émis en règle générale sur le segment 1-6mois avec des spreads de 10 à 15bps. Certaines entreprises dans le secteur des utilities, de la santé ou de l'immobilier ont été une bonne alternative et ont montré des marges d'émissions de 20bps au-dessus de l'€str. Le poids du secteur des entreprises a progressé d'environ 15% à 20% en moyenne sur l'année. Le poids de secteur financier a évolué entre 50 et 60% des actifs. Nous avons aussi pu bénéficier mais dans une moindre mesure que l'année précédente des bons du Trésor japonais convertis en euros. Leur poids durant le premier semestre s'élevait environ à 5% des actifs, avec des marges de 10 à 17bps au mieux. Mais il a été plus difficile de trouver des tailles raisonnables à des rendements satisfaisants. Ces investissements ont été effectués sur opportunité. Enfin nous avons maintenu un volant de cash de 20% environ avec des pointes à 28% selon les périodes de forte collecte. Ce cash a bénéficié en général d'une meilleure rémunération, investi en grande partie sur du reverse repo avec option de rappel à 24h, dont la rémunération était environ de 5 à 7bps au-dessus de l'€str.

Perspectives

L'année 2026 restera une année d'incertitudes et de fortes turbulences géopolitiques. Le marché a désormais effacé toutes les anticipations de baisse des taux et la Banque Centrale Européenne devrait garder sa politique monétaire inchangée. Elle agira réunion après réunion en suivant l'évolution des données économiques. Nos économistes n'anticipent plus de baisses de taux pour l'année 2026 si ce n'est encore un léger biais. Nous n'anticipons pas de hausses et devrions dans ce contexte couvrir les taux sur opportunité, si les anticipations de baisse de taux devaient resurgir ou lorsque nous pensons que la prime de terme est quasiment nulle.

Performance

L'actif de la SICAV a évolué de 4 162 796 451,72 € au 30 décembre 2024 à 5 014 145 784,36 € au 30 décembre 2025.

La performance nette annualisée d'AXA Court Terme sur l'année 2025 s'est élevée à 2,37% contre 2,24% pour son benchmark l'€Str capitalisé.

Performances annualisées par année calendaire

Performances	Nette	Brute	Performance du benchmark	Date de début	Date de fin	Date de calcul
2025	2,37%	2,45%	2,24%	30/12/2024	30/12/2025	31/12/2025
2024	3,86%	3,93%	3,77%	28/12/2023	30/12/2024	31/12/2024
2023	3,39%	3,46%	3,29%	29/12/2022	28/12/2023	31/12/2023
2022	-0,03%	0,04%	-0,02%	30/12/2021	29/12/2022	31/12/2022
2021	-0,56%	-0,49%	-0,57%	30/12/2020	30/12/2021	31/12/2021

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

3. SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 97 178 420,95 € au 30 décembre 2025 en recul par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des -5 441 828,69 € prélevé au titre des Autres produits et Autres charges, le résultat net s'élève à 91 736 592,26 €.

Après prise en compte des 7 430 586,00 € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 99 167 178,26 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 923,51 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2025 d'un montant de 26 760 395,54 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 3 000 329,39 €, le total des sommes distribuables s'élève à 128 928 826,70 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 128 928 826,70 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	12 422 115,41 €
Capitalisation	110 113 837,55 €
dont 56 676 901,01 € au titre des actions C de catégorie A	
dont 2 854 670,60 € au titre des actions de catégorie B	
dont 7 809 091,61 € au titre des actions de catégorie P	
dont 40 489 167,93 € au titre des actions de catégorie I	
dont 2 284 006,40 € au titre des actions de catégorie V	
- Report à nouveau de l'exercice	2 781,32 €
- Plus-values nettes non distribuées	6 390 092,42 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 31,73 € par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 11 mai 2026, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 12 mai 2026.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2022	2023	2024
Nombre d'actions D	46 692,81	96 634,39	297 731,89
Dividende	NEANT	34,04 €	44,26 €
Dividende éligible à l'abattement		-	-
Dividende non éligible à l'abattement		34,04 €	44,26 €

4. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

2. Situation des mandats des administrateurs

Ratification de la nomination d'un administrateur

Nous vous informons que la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe a été cooptée en qualité d'administrateur par votre conseil d'administration lors de sa séance du 16 décembre 2025 en remplacement de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, démissionnaire.

Il vous appartiendra, en conséquence, de vous prononcer sur la ratification de cette nomination.

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

6. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7. MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

Mise à jour du prospectus :

- Fusion-absorption de la société de gestion de portefeuille AXA IM PARIS par la société de gestion de portefeuille BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE avec effet au 31 décembre 2025.
- Mise à jour de la Stratégie d'investissement : ajout du paragraphe lié aux exclusions " Accord de Paris " ("PAB") conformément aux dispositions de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et clarification liée aux obligations vertes.
- Mise à jour du wording lié à la détention de parts ou actions d'OPCs en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion.

Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :

- Mise à jour du DIC de la classe d'actions "I" : augmentation des frais réels financiers
- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

8. RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

9. FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2025, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

10. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

11. INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM") au cours de l'exercice écoulé. AXA IM ayant fusionné avec effet au 31 décembre 2025 avec la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance – Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM a été effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présentait chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur:

- (i) une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
- (ii) la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
- (iii) la mise à jour du dispositif d'Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM,
- (iv) la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
- (v) l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
- (vi) des mises à jour mineures.

Eléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾	
Rémunérations fixes ⁽²⁾ (en milliers d'euros)	2 251,71
Rémunérations variables ⁽³⁾ (en milliers d'euros)	1 775,40
Nombre total d'employés ⁽⁴⁾	2.854 dont 771 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

⁽¹⁾ Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

⁽²⁾ Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1^{er} janvier 2025.

⁽³⁾ Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

⁽⁴⁾ Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.

⁽⁵⁾ Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1^{er} janvier 2025.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés ⁽¹⁾			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) ^{(2) (3)}	881,84	577,91	1.459,75
Nombre d'employés concernés ⁽⁵⁾	308 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	74 dont 17 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	382 dont 133 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

12. POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

- 1 Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,
- 2 La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont réglementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/>) sous la rubrique : « Mentions légales ».

13. INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM a appliqué simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par la politique d'investissement responsable d'AXA Investment Managers (AXA IM) , Acteur de l'Investissement Responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM a été activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs ESG dans chaque domaine d'expertise de gestion, ainsi que dans le développement d'une large gamme de produits d'investissement responsable et à impact. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

14. TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

15. DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la SICAV sont annexées au présent rapport.

16. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

17. REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

18. ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au l'article 29 de la Loi Energie Climat.

19. TAXONOMIE EUROPEENNE

La réglementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européenne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Article 29 de la Loi Energie Climat

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Mme Marie WALBAUM	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	Sociétés françaises
Président du conseil d'administration	AXA COURT TERME (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	Sociétés françaises
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

Mme Déborah KNOBLER	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	Sociétés françaises
Président du conseil d'administration	AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
Administrateur	AXA EURO 7-10 (SICAV)
Administrateur	AXA PENSION (SICAV)
Administrateur	AXA COURT TERME (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	Sociétés françaises
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

M. Jérôme BROUSTRA	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	Sociétés françaises
Président du conseil d'administration	AXA EURO CREDIT (SICAV)
Administrateur	AXA COURT TERME (SICAV)
Administrateur	AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)
	Sociétés étrangères
Administrateur	DPE (Diversity Project Europe)
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	Sociétés françaises
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

Mme Delphine MARTY	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et Fonctions	Sociétés françaises
RP BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	AXA EURO 7-10 (SICAV)
RP BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	AXA COURT TERME (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et Fonctions	Sociétés françaises
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

M. Mikaël PACOT	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et Fonctions	Sociétés françaises
	Sociétés françaises
Directeur Général	AXA COURT TERME (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et Fonctions	Sociétés françaises
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	28/12/2023	29/12/2022	30/12/2021
Actif net total	5 014 145 784,36	4 162 796 451,72	2 861 118 120,68	1 505 217 888,68	1 270 724 263,96
AXA CT V CAPI EUR					
Actif net	90 862 621,24	12 596 460,11			
Nombre de parts	86 941,8748	12 334,0925			
Valeur liquidative unitaire	1 045,09	1 021,27			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00			
Capitalisation unitaire	26,26	19,65			

Capi C1					
Actif net	1 590 292 587,52	1 318 719 096,11	634 768 837,99	246 538 920,74	257 801 135,63
Nombre de parts	145 311,2756	123 349,8678	61 683,7396	24 767,8239	25 890,8709
Valeur liquidative unitaire	10 944,0412	10 690,8837	10 290,6996	9 954,0000	9 957,2214
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	278,63	337,85	229,72	-30,42	-48,30

Capi C2					
Actif net	114 456 661,33	100 820 597,37	451 850 096,02	71 273 325,22	59 582 288,07
Nombre de parts	10 442 505,6956	9 411 172,2571	43 792 451,9628	7 139 133,1280	5 966 156,6482
Valeur liquidative unitaire	10,9606	10,7128	10,3179	2 369,1331	9,9867
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,26	0,32	0,22	0,03	-0,01

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	28/12/2023	29/12/2022	30/12/2021
Institutionnel capi.					
Actif net	323 215 727,68	172 889 921,28	37 046 752,91	28 107 538,48	17 967 954,15
Nombre de parts	124 514,9902	68 090,1144	15 135,1391	11 864,0602	7 581,7355
Valeur liquidative unitaire	2 595,7977	2 539,1339	2 447,5330	2 369,1331	2 369,8998
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	62,70	76,78	52,93	-7,23	-11,49

Retail capi.					
Actif net	2 268 323 418,77	2 078 665 963,92	1 584 439 135,04	1 087 757 971,63	928 392 566,38
Nombre de parts	872 101,15	817 669,58	647 104,45	459 140,75	391 746,11
Valeur liquidative unitaire	2 600,9866	2 542,1833	2 448,5060	2 369,1165	2 369,8833
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	64,98	78,84	53,92	-7,23	-11,49

Retail distri.					
Actif net	626 994 767,82	479 104 412,93	153 016 298,72	71 540 132,61	6 980 319,73
Nombre de parts	391 494,34	297 731,89	96 634,39	46 692,81	4 554,44
Valeur liquidative unitaire	1 601,5423	1 609,1807	1 583,4887	1 532,1445	1 532,6406
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	31,73	44,26	34,04	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,00	4,67	-7,43

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Monétaire
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	659,908,970.06
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	14,318,296.87
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA BANQUE POSTALE -

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Devise, Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.) BNP-PARIBAS SA CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE CIB CREDIT AGRICOLE SA GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE GOLDMAN SACHS BANK USA HSBC France NATIXIS NATIXIS CAPITAL MARKET NATIXIS FRANCE UBS EUROPE SE EQUITIES

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Neant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

AXA COURT TERME

Securities Financing Transactions Regulation

30/12/2025

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant				659 908 970,06	
% de l'actif net total				13,16	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom				BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	
Montant				380 751 144,22	
Domicile				ESPAGNE	
2. Nom				BANQUE POSTALE	
Montant				280 420 009,17	
Domicile				FRANCE	
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				70 268 064,85	
1 à 3 mois				590 903 088,54	
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux				661 171 153,39	
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d’une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d’une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d’un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC						
	Montant					
	en % du revenus					
Gestionnaire						
	Montant					
	en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)						
	Montant					
	en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Les revenus générés par les opérations d’acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l’agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC						
	Montant					
Gestionnaire						
	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)						
	Montant					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE (GOVT OF) BON	664 854 971,03	199 999 999,92
BONOS 2.5% 27	406 150 114,10	456 150 114,12
BONOS Y OBLI 2.7% 30	340 000 000,54	340 000 000,54
BONOS Y O 3.45% 34	180 000 738,97	180 000 738,97
BONOS Y 0.8% 29	174 640 000,31	174 640 000,31
BELGIUM KING 0.8% 28	99 999 999,10	199 999 998,78
SPAIN (KINGDOM OF) 5	99 999 916,00	199 999 640,00
BONOS Y OBLIG DEL ES	149 998 590,00	149 998 590,00
BONOS Y OB 3.15% 35	149 310 000,00	149 310 000,00
BONOS 3.25% 34	99 999 999,97	99 999 999,97

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : AXA Court Terme (le "Produit Financier") Identifiant d'entité juridique : 969500HW3N2E4SUR9I58

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ OUI	☒ ☐ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.71 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Universe sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	44.16 % de femmes aux conseils d'administration	40.19 % de femmes aux conseils d'administration	99.43 %
Intensité carbone	46.88 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	137.15 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	82.96 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2024	41.89 % de femmes aux conseils d'administration	39.78 % de femmes aux conseils d'administration	99.51 %
Intensité carbone	2024	59.16 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	135.5 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	88.27 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	41.09 % de femmes aux conseils d'administration	38.84 % de femmes aux conseils d'administration	98.61 %
Intensité carbone	2023	47.2 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	138.97 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	89.23 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	41.36 % de femmes aux conseils d'administration	38.24 % de femmes aux conseils d'administration	96.67 %
Intensité carbone	2022	116 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	192.56 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	96.67 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

- a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou
- b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 %

les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par (i) les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM et (ii) les exclusions applicables aux indices alignés avec l'Accord de Paris (PAB) comme définies dans le Règlement Délégué du Règlement sur les indices de référence (CDR (EU) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g) (comme décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2eq.)	Emissions de GES niveau 1: 87293.586 Emissions de GES niveau 2: 18768.777 Emissions de GES niveau 3: 708106.188 Emissions de GES niveau 1+2: 106062.367 Emissions totales de GES: 814168.551	Emissions de GES niveau 1: 77 Emissions de GES niveau 2: 77 Emissions de GES niveau 3: 62 Emissions de GES niveau 1+2: 77 Emissions totales de GES: 62	Emissions de GES niveau 1: 96 Emissions de GES niveau 2: 96 Emissions de GES niveau 3: 78 Emissions de GES niveau 1+2: 96 Emissions totales de GES: 78
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2eq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 20.608 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 170.325	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 36 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 62	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 45 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 78
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 2394.816	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 47	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 58
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	6.42	77	96
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 45.05 Part de production d'énergie non renouvelable: 64.08	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 70 Part de production d'énergie non renouvelable: 7	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 87 Part de production d'énergie non renouvelable: 8
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.076 Secteur NACE D: 1.447 Secteur NACE E: 1.636 Secteur NACE G: 0.076 Secteur NACE H: 0.719 Secteur NACE L: 0.131	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 4 Secteur NACE D: 2 Secteur NACE E: 2 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 0 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 16	Secteur NACE C: 5 Secteur NACE D: 3 Secteur NACE E: 3 Secteur NACE G: 0 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 19
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative	12.34	77	96

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.047	18	23
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	1.488	32	40

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	80	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	6.58 %	73	91
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	14.82%	76	94
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	44.33	67	83
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la	0	26	31

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

		vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
--	--	--	--	--	--

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 4 Proportion du nombre total de pays: 4	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Indicateur PAI	Unité	2025				2024	2023
		indice de référence	portefeuille			portefeuille	portefeuille
		Mesure	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles	Mesure	Mesure

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la

PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 227308,609 Scope 2: 42864,054 Scope 3: 2853119,5 Scope 1+2: 270172,656 Scope 1+2+3: 3092363,75	Scope 1: 87293.586 Scope 2: 18768.777 Scope 3: 708106.188 Scope 1+2: 106062.367 Scope 1+2+3: 814168.551	Scope 1: 77 Scope 2: 77 Scope 3: 62 Scope 1+2: 77 Scope 1+2+3: 62	Scope 1: 96 Scope 2: 96 Scope 3: 78 Scope 1+2: 96 Scope 1+2+3: 78	Scope 1: 23925.322 Scope 2: 7323.613 Scope 3: 513397.219 Scope 1+2: 31248.938 Scope 1+2+3: 544507.938	Scope 1: 21899.824 Scope 2: 4876.635 Scope 3: 211509.266 Scope 1+2: 26776.457 Scope 1+2+3: 227547.875
PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 90.171 Scope 1+2+3: 642,789	Scope 1+2: 20.608 Scope 1+2+3: 170.325	Scope 1+2: 36 Scope 1+2+3: 62	Scope 1+2: 45 Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2: 12.921 Scope 1+2+3: 144.654	Scope 1+2: 11.651 Scope 1+2+3: 92.3
PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1539,063	Scope 1+2+3: 2394.816	Scope 1+2+3: 47	Scope 1+2+3: 58	Scope 1+2+3: 1116.743	Scope 1+2+3: 1103.668
PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	11.35	6.42	77	96	5.64	6.17
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 54.71 Production d'énergie: 66.93	Consommation d'énergie: 45.05 Production d'énergie: 64.08	Consommation d'énergie: 70 Production d'énergie: 7	Consommation d'énergie: 87 Production d'énergie: 8	Consommation d'énergie: 48.23 Production d'énergie: 53.92	Consommation d'énergie: 52.81 Production d'énergie: 56.92
PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établi	30.14	12.34	77	96	14.08	4.58

	ssements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)						
PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.26%	0.0%	80	100	0%	N/A
PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	39.41	44.33	67	83	42.66	0.414
PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du	0	0	26	31	0	N/A

	total d'actifs sous gestion)						
--	---------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Pour actifs souverains ou supranationaux:

		2025				2024	2023
		indice de référence	portefeuille			portefeuille	portefeuille
Indicateur PAI	Unité	Mesure	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles	Mesure	Mesure
PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 4 Proportion du nombre total de pays: 4	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

Source: S&P Trucost, 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Notre sélection des émetteurs et la calibration de nos expositions se sont faits en considération de la qualité de crédit et la performance ESG des émetteurs ainsi que la liquidité du marché et du passif du fonds. Nous avons favorisé le secteur bancaire, qui présentait des rendements plus attractifs que celui des entreprises, en raison d'une forte demande de liquidités pour respecter leurs ratios réglementaires bancaires. Cela a contribué positivement à l'empreinte carbone du fonds. Pour le pourcentage de femmes au sein du comité de direction, nous avons évité les émetteurs japonais qu'ils soient du secteur bancaires ou d'entreprises et limités certains émetteurs américains dont ce critère de diversité était trop faible.

Nous avons ajusté certaines expositions lors de changement de note ESG et de la hausse de la sélectivité en fin d'année. Le secteur automobile, étant assez présent sur le marché du commercial paper, a été relativement impacté par la baisse des notes ESG, ce qui a permis au fonds de maintenir une très faible exposition et de réduire la volatilité lors des périodes de stress, notamment lors du « Liberation Day ». Concernant le secteur bancaire, la sélection rigoureuse a permis d'exclure les banques américaines de l'univers éligible, évitant ainsi l'impact des turbulences sur les banques commerciales moyennes américaines ou encore les discours de D. Trump appelant à moins de régulation, ce qui a contribué à la stabilité de la performance du fonds.

En tant que fonds PAB, le Produit financier applique en sus les exclusions applicables aux produits suivants les indices de référence «Accord de Paris» tels que définis par le Règlement Délégué (EU) 2020/1818 à l'Article 12(1)((a)-(g)), qui permettent également de considérer les indicateurs PAI 1 à 6, 10, 11 et 14.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue

des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
Portfolio 3 EUR SET BPS	Other	6.87%	N/A
AXA Tresor Court Terme Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.2%	FR
NEU CP BPCEGP 0% 07/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.06%	FR
NEU CP BFCM 0% 26/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.06%	FR
NEU CP BFCM 0% 13/02/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.06%	FR
Euro CP NORBAB 0% 10/10/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.95%	FI
Euro CP SVSKHB 0% 06/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.87%	SE
RRP FR0012993103 20260203 ESTR	Other	0.87%	FR
NEU CP SOCGEN 0% 02/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.85%	FR
NEU CP VIEFP 0% 28/01/2026	Water collection, treatment and supply	0.85%	FR
NEU CP BPCEGP 0% 26/02/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.84%	FR
NEU CP CNCASA 0% 25/02/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.84%	FR
RRP ES0000012067 20250828 ESTR	Other	0.8%	ES
Euro CD ABNAMR 0% 21/07/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.8%	NL
Deposit 2026-01-02 1.95 Natwest Mkts NV	Other	0.8%	FR

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

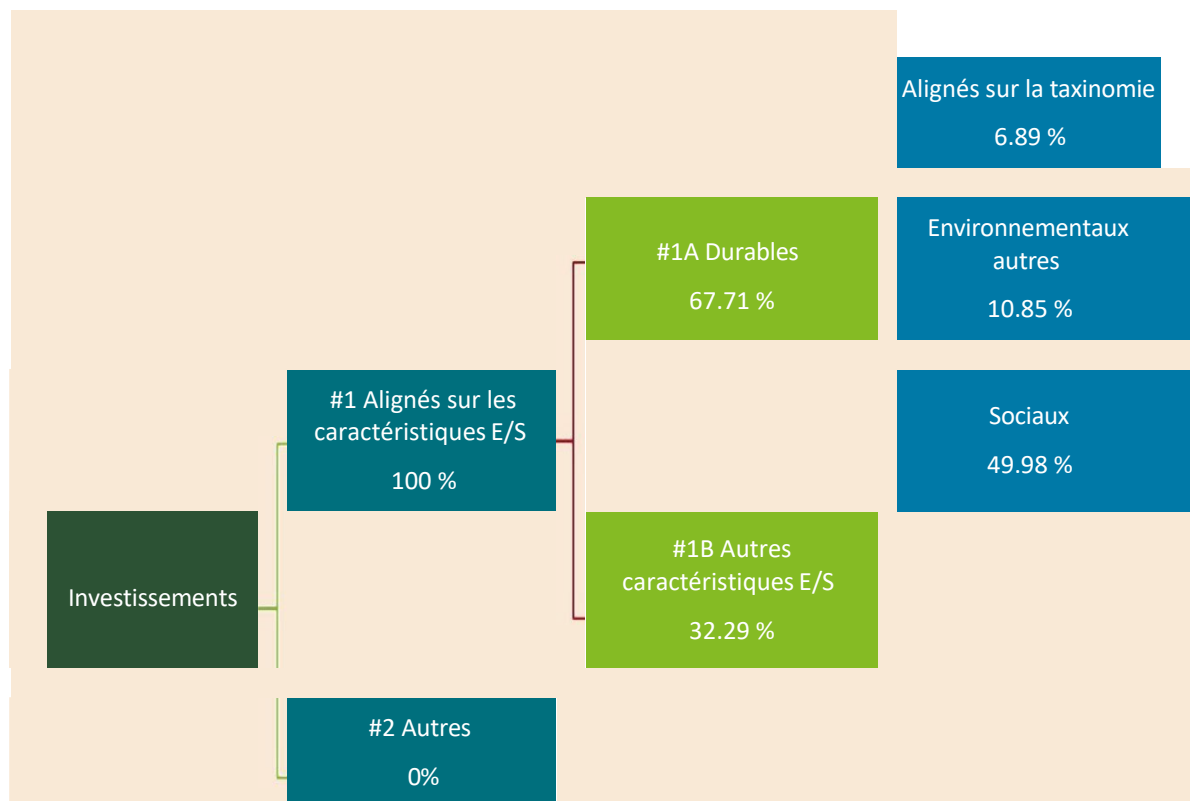
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025-31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	57.46%
Other	21.75%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	5.21%
Public administration and defence, compulsory social security	3.6%
Water collection, treatment and supply	2.33%
Manufacture of electrical equipment	1.99%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	1.59%

Real estate activities	1.46%
Manufacture of food products	1.27%
Manufacture of computer, electronic and optical products	0.67%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	0.59%
Telecommunications	0.44%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	0.4%
Activities of extraterritorial organisations and bodies	0.37%
Legal and accounting activities	0.35%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.27%
Office administrative, office support and other business support activities	0.11%
Manufacture of beverages	0.08%
Other manufacturing	0.08%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

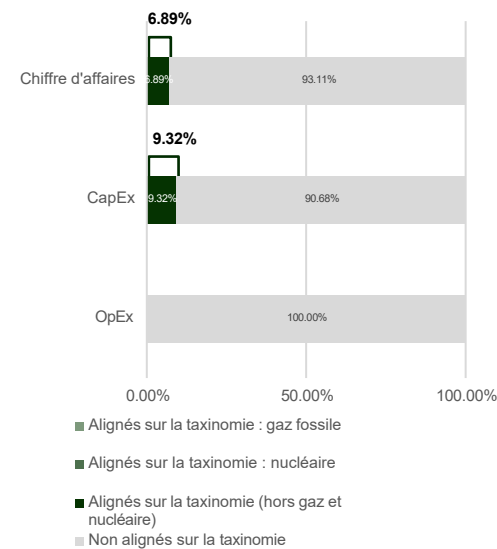
³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

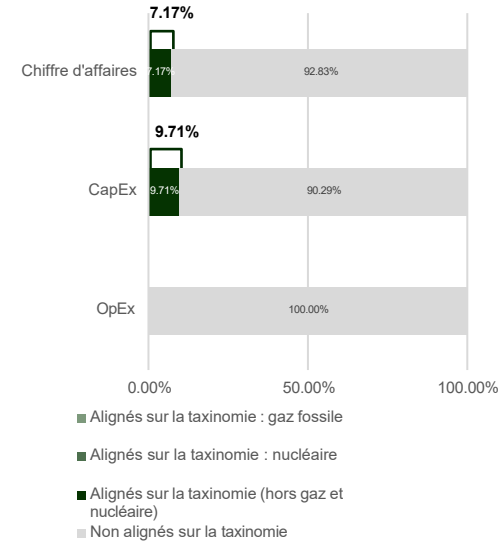
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE				
	2025	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	6.89%	2.13%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	9.32%	4.37%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2025

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 10.85% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 49.98% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adaptée fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant:

[Label ISR - Critères d'attribution](#)

Durant l'année, le Produit Financier a également revu sa stratégie ISR afin d'appliquer des exclusions supplémentaires requises pour les fonds PAB, telles que définies dans la section relative aux indices de référence « Accord de Paris » de l'UE du Règlement Délégué (CDR (UE) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g). Plus d'informations peuvent être trouvées dans les politiques d'exclusion AXA IM (notamment la politique AXA IM relative aux risques climatiques), disponibles sur le site AXA IM via le lien suivant: [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Article 29 LEC

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

Cela inclut l'application des politiques d'exclusion AXA IM RI, disponibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) suite à la fusion de BNPP AM et d'AXA IM à compter du 1er janvier 2026 : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'[initiative Net Zero Asset Managers \(NZAM\)](#) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), le [Institutional Investor Group on Climate Change \(IIGCC\)](#) et la [Paris Aligned Investment Initiative \(PAII\)](#) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](#) ou la [Climate Bonds Initiative](#). Elle comprend les éléments suivants :

- Objectifs zéro émission nette :

- AXA IM a publié ses premiers objectifs de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM¹. Ces objectifs ont ensuite été révisés en avril 2022², et couvraient 68 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2024³.
- Des cibles « zéro émission nette » et cadres méthodologiques spécifiques⁴ pour les actifs dans des entreprises cotées (obligations et actions cotées), les obligations souveraines, les actifs immobiliers directs ainsi que les actifs en infrastructures directs, conformes aux meilleurs standards de marché⁵ tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer l'alignement de nos actifs avec une trajectoire « zéro émission nette », et une nouvelle cible « zéro émission nette » pour les actifs directs en infrastructure sera déployée en 2025.

¹ Cf. rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

² Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

³ Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives et privés (c.-à-d. crédit alternatif et autres financements structurés et privés d'AXA IM Alts et d'AXA IM Prime, et actifs d'AXA IM Select). Hors coentreprises, le taux de couverture est d'environ 77 % à fin 2024. Si l'on inclut le capital et la dette d'infrastructures en propriété directe couverts par les objectifs « zéro émission nette » récemment fixés, le taux de couverture de nos actifs sous gestion totaux gérés conformément à une trajectoire zéro émission nette a atteint environ 70 % à fin 2024, coentreprises comprises (environ 79 % hors coentreprises).

⁴ La définition de nos cibles « net zéro » et les cadres méthodologiques correspondants sont fondés sur les orientations et les recommandations de la Net Zero Investment Framework (NZIF) : [Net Zero Investment Framework](#)

⁵ Les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\) sur les indicateurs et objectifs](#), le [Net Zero Investment Framework](#) de l'IIGCC, les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[Indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

- **Actionnariat actif⁶ :**

- L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. En 2021, AXA IM a mis en place une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion » (« *Three strikes you're out* » en anglais), axée sur les entreprises en retard du point de vue de l'atténuation du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique » que nous avons annoncé en 2021 et avec lesquels nous avons initié l'engagement en 2022. Pour les retardataires engagés depuis 2022, la saison des rapports et des assemblées générales de 2025 était la dernière occasion de s'engager et de constater des progrès avant que le désinvestissement ne soit déclenché et, en conséquence, nous avons désinvesti de deux entreprises après l'envoi d'une dernière lettre du PDG d'AXA IM.
- Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration. Nous sommes également attentifs aux pratiques de lobbying en faveur du climat, afin de garantir la cohérence entre les objectifs déclarés publiquement et les activités de lobbying des entreprises dans les différentes zones géographiques, accompagnées d'informations adéquates. Un vote dissident contre les résolutions pertinentes peut être émis pour les entreprises pétrolières et gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique⁷.

- **Exclusions⁸ :** AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction

⁶ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

⁷ Pour plus d'information, voir la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

⁸ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : [Investissement Responsable | AXA](#)

de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.

- **Transparence** : Depuis 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant – d'une part – de l'article 8 et ayant des approches ESG fondées sur un engagement significatif et – d'autre part – de l'article 9, comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil « zéro émission nette » de ces portefeuilles.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC, incluant la liste détaillée de nos cibles « zéro émission nette », est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)⁹ : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](#)

Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation signé en 2021 : dans le cadre du processus de fixation des objectifs du FfB Pledge, les premiers objectifs de lancement et de suivi d'AXA IM seront fixés en 2025 ;
- Promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

Exclusions¹⁰

⁹ Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 6.1 « Stratégie climatique » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

¹⁰ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, qui sont cependant strictement équivalentes sur les critères d'exclusion relatifs à la biodiversité, et disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissement Responsable | AXA](#)

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité et de la déforestation en ce qui concerne les produits du soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

Indicateurs

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

Actionnariat actif¹¹

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergeant sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution. Ainsi, en 2025, notre approche de l'engagement en faveur de la biodiversité était centrée sur l'alignement de nos efforts sur les connaissances établies et émergentes sur la nature et la biodiversité. Notre priorité était de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc effectué une analyse de l'empreinte de la biodiversité en utilisant les données de la CBF. Ces informations, complétées par des études externes telles que celles de TNFD et de la Fondation Finance for Biodiversity, nous ont permis d'établir une liste de priorités en matière d'engagement, en ciblant en particulier :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, représentait environ 33 % de tous les engagements liés à la biodiversité. Alors que la déforestation et la conversion des écosystèmes restaient le thème central de l'engagement, nous avons commencé à impliquer les entreprises dans l'« agriculture régénératrice », une solution mondialement reconnue à de multiples crises, y compris la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur de la chimie, une priorité importante pour AXA IM, qui représente environ 22% de nos engagements liés à la biodiversité. Grâce à notre participation active à l'IIHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence de leurs portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises fabriquant des produits tels que des cosmétiques et des articles de toilette, des emballages et des équipements électriques ont également fait l'objet d'une attention particulière.

En 2025, nous avons entamé ou approfondi le dialogue avec les entreprises détenues opérant dans ces secteurs afin de les encourager, avant tout, à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et, dans la mesure du possible, à contribuer à sa restauration. Nous complétons en effet notre politique d'exclusion par des approches

¹¹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade à partir de 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations.

https://frc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=fr-FR&wopisrc=https://axaim.sharepoint.com/sites/TeamsStewardshipReport/_vti_bin/wopi.ashx/files/60f8d46223e04ced9a01e0a2c6b87a40&wdlor=c527B3092-A929-4727-8803-5DCC43AD3095&wdenableroaming=1&mssc=1&hid=56FE940B-E08E-4FC8-BC23-8E238B7AF304&wdorigin=Outlook-Body.Sharing.ServerTransfer&wdhostclicktime=1705307259069&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&usid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Normal&ctp=LeastProtected Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel. Nous prévoyons de renforcer nos engagements collaboratifs sur la biodiversité en 2024 grâce à notre participation à Nature Action 100, comme décrit ci-dessous.

Initiatives

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue par ChemSec¹² ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR¹³. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue

¹² Voir le communiqué de presse : [Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » \(« forever chemicals »\) dangereux – ChemSec \[Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous “forever chemicals” – ChemSec\]](#)

¹³ Voir : [Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR](#)

également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation¹⁴, l'organisation à l'origine du FfB Pledge¹⁵.

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁶ : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

Toutefois, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement FfB, et en application des recommandations fournies par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs, nous avons récemment structuré les « objectifs d'initiation » suivants, tels que définis par la FfB Foundation¹⁷, qui sont détaillés dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁸, disponible sur le site de BNPP AM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

¹⁴ AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.

¹⁵ Finance for Biodiversity Pledge: [Finance for Biodiversity Foundation | FfB Pledge Signatories & Repository](#)

¹⁶ Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.1 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

¹⁷ Voir la Directive sur la déclaration d'informations relatives à l'engagement FfB à l'intention des signataires : [FfB Reporting Guidance for Signatories-October-2024.pdf](#)

¹⁸ Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.3 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives¹⁹** couvrant les facteurs E, S et G :
 - o **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
 - o **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux²⁰ ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
 - o **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
 - o AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q² (Qual et Quant), cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;
 - o Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
 - o Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
 - o Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation

¹⁹ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissement Responsable | AXA](#)

²⁰ Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.

- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **Indicateurs clés de performance (ICP) sur les facteurs ESG** : Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif²¹** : Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)²² : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

²¹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

²² Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 8. « Gestion des risques » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

AXA COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2025**

AXA COURT TERME

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AXA COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

AXA COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.03.24 18:03:07
+0100

AXA COURT TERME

Bilan actif au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	3 456 187 041,17	2 980 084 632,45
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 190 524,83	386 072 688,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 369 996 516,34	2 594 011 944,27
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	113 998 816,10	71 699 104,27
OPCVM	113 998 816,10	71 699 104,27
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	509 130 487,93	330 062 639,92
Instruments financiers à terme (G)	3 179 616,79	3 446 451,39
Opérations temporaires sur titres (H)	661 171 153,39	512 126 910,20
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	661 171 153,39	512 126 910,20
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	4 743 667 115,38	3 897 419 738,23
Créances et comptes d'ajustement actifs	10 529 956,88	9 630 000,00
Comptes financiers	354 429 120,60	294 436 249,77
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	364 959 077,48	304 066 249,77
Total Actif I + II	5 108 626 192,86	4 201 485 988,00

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA COURT TERME

Bilan passif au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	4 896 957 301,88	4 008 328 675,54
Report à nouveau sur revenu net	923,51	1 240,64
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 000 329,39	504 235,56
Résultat net de l'exercice	114 187 229,58	153 962 299,98
Capitaux propres I	5 014 145 784,36	4 162 796 451,72
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 018 772,45	3 552 151,98
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	1 018 772,45	3 552 151,98
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	93 461 636,05	35 137 384,30
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	93 461 636,05	35 137 384,30
Total Passifs : I + III + IV	5 108 626 192,86	4 201 485 988,00

AXA COURT TERME

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	120 000,00	0,00
Produits sur titres de créance	74 512 460,82	77 703 672,62
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	73 766 850,41	60 497 463,85
Produits sur opérations temporaires sur titres	14 318 296,87	12 218 179,93
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	1 813 197,86	9 302 992,60
Autres produits financiers	6 995 617,90	8 543 982,59
Sous-total Produits sur opérations financières	171 526 423,86	168 266 291,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-74 236 531,88	-59 140 963,87
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-111 471,03	-139 047,69
Sous-total charges sur opérations financières	-74 348 002,91	-59 280 011,56
Total Revenus financiers nets (A)	97 178 420,95	108 986 280,03
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 441 828,69	-4 408 373,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	-1 417,58
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-5 441 828,69	-4 409 790,63
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	91 736 592,26	104 576 489,40
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	7 430 586,00	9 812 529,68
Revenus nets I = C + D	99 167 178,26	114 389 019,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	23 998 906,50	13 868 373,79
Frais de transactions externes et frais de cession	-35 534,41	-6 634,80
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	23 963 372,09	13 861 738,99
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	2 797 023,45	1 455 023,46
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	26 760 395,54	15 316 762,45
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-10 336 368,91	20 463 000,06
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-10 336 368,91	20 463 000,06

AXA COURT TERME

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-1 403 975,31	3 793 518,39
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-11 740 344,22	24 256 518,45
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K + L	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	114 187 229,58	153 962 299,98

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Rappel de la stratégie d'investissement

L'objectif de gestion de la SICAV est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'€STR capitalisé sur un horizon de placement recommandé minimum de 1 mois tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

L'attention de l'actionnaire est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par la SICAV pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Le prospectus de la SICAV décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : **Néant**.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : **Néant**.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : **Néant**
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : **Néant**

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).

- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons **ENCAISSES**.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques à la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Action de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Action de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

5. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à la SICAV ,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à la SICAV, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de la SICAV :
 - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):

- Le taux maximum s'élève à 0,598% TTC d' Actif net (OPC inclus) pour actions de catégories « A » « P » »B » et à 0,20% TTC d'Actif net (OPC inclus) pour actions de la catégorie « I »

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Non applicable. Dans la mesure où l'investissement de la SICAV dans des OPC sous-jacent représente moins de 10% de l'actif, le niveau de frais n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera pas supporté par la SICAV du fait de cet investissement)
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le taux maximum s'élève à 50 euros TTC prélevé sur chaque transaction.
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant

- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable.

6. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	28/12/2023	29/12/2022	30/12/2021
Actif net total	5 014 145 784,36	4 162 796 451,72	2 861 118 120,68	1 505 217 888,68	1 270 724 263,96
AXA CT V CAPI EUR					
Actif net	90 862 621,24	12 596 460,11			
Nombre de parts	86 941,8748	12 334,0925			
Valeur liquidative unitaire	1 045,09	1 021,27			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00			
Capitalisation unitaire	26,26	19,65			
Capi C1					
Actif net	1 590 292 587,52	1 318 719 096,11	634 768 837,99	246 538 920,74	257 801 135,63
Nombre de parts	145 311,2756	123 349,8678	61 683,7396	24 767,8239	25 890,8709
Valeur liquidative unitaire	10 944,0412	10 690,8837	10 290,6996	9 954,0000	9 957,2214
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	278,63	337,85	229,72	-30,42	-48,30
Capi C2					
Actif net	114 456 661,33	100 820 597,37	451 850 096,02	71 273 325,22	59 582 288,07
Nombre de parts	10 442 505,6956	9 411 172,2571	43 792 451,9628	7 139 133,1280	5 966 156,6482
Valeur liquidative unitaire	10,9606	10,7128	10,3179	2 369,1331	9,9867
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,26	0,32	0,22	0,03	-0,01

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	28/12/2023	29/12/2022	30/12/2021
Institutionnel capi.					
Actif net	323 215 727,68	172 889 921,28	37 046 752,91	28 107 538,48	17 967 954,15
Nombre de parts	124 514,9902	68 090,1144	15 135,1391	11 864,0602	7 581,7355
Valeur liquidative unitaire	2 595,7977	2 539,1339	2 447,5330	2 369,1331	2 369,8998
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	62,70	76,78	52,93	-7,23	-11,49
Retail capi.					
Actif net	2 268 323 418,77	2 078 665 963,92	1 584 439 135,04	1 087 757 971,63	928 392 566,38
Nombre de parts	872 101,15	817 669,58	647 104,45	459 140,75	391 746,11
Valeur liquidative unitaire	2 600,9866	2 542,1833	2 448,5060	2 369,1165	2 369,8833
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	64,98	78,84	53,92	-7,23	-11,49
Retail distri.					
Actif net	626 994 767,82	479 104 412,93	153 016 298,72	71 540 132,61	6 980 319,73
Nombre de parts	391 494,34	297 731,89	96 634,39	46 692,81	4 554,44
Valeur liquidative unitaire	1 601,5423	1 609,1807	1 583,4887	1 532,1445	1 532,6406
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	31,73	44,26	34,04	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,00	4,67	-7,43

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 162 796 451,72	2 861 118 120,68
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 949 023 555,87	6 500 712 853,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 191 451 373,02	-5 333 634 308,42
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	91 736 592,26	104 576 489,40
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23 963 372,09	13 861 738,99
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-10 336 368,91	20 463 000,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-11 586 445,65	-4 301 436,34
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	5 014 145 784,36	4 162 796 457,62

Les capitaux propres au 30/12/24 s'élèvent à 4 162 796 451,72 €. La colonne n-1 du tableau Evolution des capitaux propres présente un écart de 5,90 € sur le montant des capitaux propres de fin d'exercice précédent, du fait d'écritures comptables portant sur les comptes de régularisation des revenus. En l'absence d'incidence sur les comptes du fonds, compte tenu du caractère négligeable de cet écart, celui-ci a été maintenu.

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
AXA CT V CAPI EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	129 626,1528	134 391 416,37
Parts rachetés durant l'exercice	-55 018,3705	-57 140 936,28
Solde net des souscriptions/rachats	74 607,7823	77 250 480,09
Capi C1		
Parts souscrites durant l'exercice	386 874,1128	4 189 681 444,70
Parts rachetés durant l'exercice	-364 912,7050	-3 951 529 229,39
Solde net des souscriptions/rachats	21 961,4078	238 152 215,31
Capi C2		
Parts souscrites durant l'exercice	13 983 929,4057	151 177 341,18
Parts rachetés durant l'exercice	-12 952 595,9672	-140 509 482,41
Solde net des souscriptions/rachats	1 031 333,4385	10 667 858,77
Institutionnel capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	185 874,3382	476 546 707,61
Parts rachetés durant l'exercice	-129 449,4624	-332 476 777,95
Solde net des souscriptions/rachats	56 424,8758	144 069 929,66
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	869 066,27	2 238 393 933,99
Parts rachetés durant l'exercice	-814 634,70	-2 097 593 618,07
Solde net des souscriptions/rachats	54 431,57	140 800 315,92
Retail distri.		
Parts souscrites durant l'exercice	474 985,25	758 832 712,02
Parts rachetés durant l'exercice	-381 222,80	-612 201 328,92
Solde net des souscriptions/rachats	93 762,45	146 631 383,10

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
AXA CT V CAPI EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Capi C1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Capi C2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels**Commissions de souscription et/ou rachat :**

	En montant
Institutionnel capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail distri.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400NUH5	AXA CT V CAPI EUR	Capitalisable	EUR	90 862 621,24	86 941,8748	1 045,09
FR0010956581	Capi C1	Capitalisable	EUR	1 590 292 587,52	145 311,2756	10 944,0412
FR0014002ZP5	Capi C2	Capitalisable	EUR	114 456 661,33	10 442 505,6956	10,9606
FR0010693689	Institutionnel capi.	Capitalisable	EUR	323 215 727,68	124 514,9902	2 595,7977
FR0000288946	Retail capi.	Capitalisable	EUR	2 268 323 418,77	872 101,15	2 600,9866
FR0000288953	Retail distri.	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	626 994 767,82	391 494,34	1 601,5423

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	509 130,49	509 130,49	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	3 456 187,04	3 255 471,90	200 715,14	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	661 171,16	0,00	661 171,16	0,00	0,00
Comptes financiers	354 429,12	0,00	0,00	0,00	354 429,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-18 890,46	1 985 795,42	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	3 745 711,93	2 847 681,72	0,00	354 429,12

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois -1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	509 130,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 672 016,30	828 034,57	956 136,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	661 171,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	354 429,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	1 972 356,86	-1 482,63	-3 969,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 169 103,93	826 551,94	952 166,90	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	JPY +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	46 236,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-46 234,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1,32	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	3 416 187,04	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	3 416 187,04	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE EQUITIES	1 237,87	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	881,38	
NATIXIS CAPITAL MARKET	251,04	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	231,56	
HSBC France	175,81	
CREDIT AGRICOLE S.A.	111,86	
CREDIT AGRICOLE CIB	83,77	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	78,04	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	76,17	
CREDIT AGRICOLE	36,34	
BNP-PARIBAS SA	10,80	
NATIXIS FRANCE	4,96	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	380 751,14	
BANQUE POSTALE	280 420,01	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS PA	8 755,56	
CITIBANK LONDRES	1 020,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC		73,70
BNP PARIBAS PA		56,08
GOLDMAN SACHS BANK USA		37,77
BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)		24,53
BNP-PARIBAS SA		23,01
NATIXIS		17,67
CREDIT AGRICOLE SA		17,36

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED		8,65
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS PA		5 447,00
BANQUE POSTALE		1 277,59
UBS EUROPE SE EQUITIES		1 090,00
HSBC France		529,00
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		210,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	10 529 956,88
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	10 529 956,88
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-79 999 999,23
Frais de gestion	-1 422 723,58
Dépôts de garantie	-11 811 423,52
Autres débiteurs divers	-227 489,72
Total des dettes	-93 461 636,05
Total des créances et dettes	-82 931 679,17

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

AXA CT V CAPI EUR	30/12/2025
Frais fixes	52 605,59
Frais fixes en % actuel	0,11
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Capi C1	30/12/2025
Frais fixes	1 097 024,69
Frais fixes en % actuel	0,08
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Capi C2	30/12/2025
Frais fixes	169 874,17
Frais fixes en % actuel	0,13
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Institutionnel capi.	30/12/2025
Frais fixes	611 319,75
Frais fixes en % actuel	0,21
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail capi.	30/12/2025
Frais fixes	2 776 433,44
Frais fixes en % actuel	0,13
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail distri.	30/12/2025
Frais fixes	734 571,05
Frais fixes en % actuel	0,13
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	-658 731 998,45
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0000447823	AXA TRESOR COURT TERME	113 998 816,10
Total			113 998 816,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	99 167 178,26	114 389 019,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	99 167 178,26	114 389 019,08
Report à nouveau	923,51	1 240,64
Sommes distribuables au titre du revenu net	99 168 101,77	114 390 259,72

AXA CT V CAPI EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 800 234,17	216 017,08
Total	1 800 234,17	216 017,08
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Capi C1		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	32 030 355,41	36 821 803,41
Total	32 030 355,41	36 821 803,41
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Capi C2		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 245 228,97	2 756 198,42
Total	2 245 228,97	2 756 198,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Institutionnel capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 087 088,66	4 591 595,76
Total	6 087 088,66	4 591 595,76
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Retail capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	44 580 297,83	56 826 329,20
Total	44 580 297,83	56 826 329,20
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation :		
Distribution	12 422 115,41	13 177 613,45
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 781,32	702,40
Capitalisation	0,00	0,00
Total	12 424 896,73	13 178 315,85
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	391 494,34	297 731,89
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	31,73	44,26
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	26 760 395,54	15 316 762,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	26 760 395,54	15 316 762,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 000 329,39	504 235,56
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	29 760 724,93	15 820 998,01

AXA CT V CAPI EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	483 772,23	26 510,39
Total	483 772,23	26 510,39
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Capi C1		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 458 812,52	4 852 944,15
Total	8 458 812,52	4 852 944,15
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Capi C2		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	609 441,63	371 136,03
Total	609 441,63	371 136,03
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Institutionnel capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 722 002,95	636 701,82
Total	1 722 002,95	636 701,82
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Retail capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	12 096 603,18	7 651 951,48
Total	12 096 603,18	7 651 951,48
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Retail distri.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6 390 092,42	2 281 754,14
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 390 092,42	2 281 754,14
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	391 494,34	297 731,89
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Dépôts			509 130 487,93	10,15
DPAT FIX 1.94 311225	EUR	318 506 000	318 523 163,93	6,35
DPAT FIX 1.95 311225	EUR	190 597 000	190 607 324,00	3,80
Titres de créances			3 456 187 041,17	68,93
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			86 190 524,83	1,72
Souverain			86 190 524,83	1,72
TB ITALIE 30/01/2026	EUR	40 000 000	39 954 400,00	0,80
TB JAPAN 07/01/26	JPY	5 000 000 000	27 198 717,27	0,54
TB JAPAN 13/01/26	JPY	3 500 000 000	19 037 407,56	0,38
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			3 369 996 516,34	67,21
Agence Souveraine			49 786 116,74	0,99
ECP UNEDIC SA 06/03/2026	EUR	30 000 000	29 884 196,25	0,59
ECP UNEDIC SA 23/03/2026	EUR	20 000 000	19 901 920,49	0,40
Alimentation - Produits laitiers			44 324 004,43	0,88
ECP DANONE 11/12/2026	EUR	30 000 000	29 364 802,04	0,58
ECP DANONE 16/02/2026	EUR	15 000 000	14 959 202,39	0,30
banque - Clientele diverse			609 825 566,52	12,16
ECP BANCO SANTANDER SA 02/04/2026	EUR	20 000 000	19 892 699,70	0,40
ECP BANCO SANTANDER SA 11/09/2026	EUR	24 500 000	24 117 413,26	0,48
ECP BANCO SANTANDER SA 12/03/2026	EUR	10 000 000	9 958 897,93	0,20
ECP BANCO SANTANDER SA 12/10/2026	EUR	20 000 000	19 646 836,65	0,39
ECP BANCO SANTANDER SA 28/01/2026	EUR	20 000 000	19 968 642,26	0,40
ECP BNP PARIBAS SECURITIES SERVICE 16/03/2026	EUR	50 000 000	49 780 287,44	0,99
ECP CREDIT AGRICOLE SA 04/05/2026	EUR	15 000 000	14 888 714,45	0,30
ECP CREDIT AGRICOLE SA 04/11/2026	EUR	20 000 000	19 613 448,98	0,39
ECP CREDIT AGRICOLE SA 16/03/2026	EUR	50 000 000	49 778 377,33	0,99
ECP CREDIT AGRICOLE SA 18/06/2026	EUR	70 000 000	69 277 651,05	1,38
ECP CREDIT MUTUEL/NDA CSD 15/10/2026	EUR	20 000 000	19 644 806,19	0,39
ECP CREDIT MUTUEL/NDA CSD 16/04/2026	EUR	50 000 000	50 228 166,39	1,00
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 02/01/2026	EUR	40 000 000	39 995 476,14	0,80
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 04/05/2026	EUR	40 000 000	39 707 541,98	0,79
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 25/05/2026	EUR	30 000 000	29 741 499,52	0,59
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 31/07/2026	EUR	40 000 000	39 488 848,62	0,79
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 09/07/2026	EUR	20 000 000	19 773 717,08	0,39
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 10/03/2026	EUR	10 000 000	9 960 213,68	0,20
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 14/04/2026	EUR	10 000 000	9 939 448,37	0,20
ECP UBS AG LONDON 22/06/2026	EUR	35 000 000	34 630 716,27	0,69
ECP UNICREDIT SPA 25/06/2026	EUR	20 000 000	19 792 163,23	0,40
Banque commerciale - non US			1 804 401 600,72	35,99
CD ABN AMRO BANK NV 07/04/2026	EUR	15 000 000	14 916 429,57	0,30
CD BANK OF MONTREAL 06/07/2026	EUR	40 000 000	39 554 542,00	0,79

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CD BANK OF NOVA SCOTIA (LONDON) (CD) 20/05/2026	EUR	40 000 000	40 090 647,78	0,80
CD LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS(CP-CD) 18/09/2026	EUR	25 000 000	24 603 642,44	0,49
CD NORDEA BANK ABP 10/08/2026	EUR	30 000 000	29 600 252,13	0,59
CD NORDE BANK AB 14/04/2026	EUR	12 000 000	11 928 307,34	0,24
CD NORDE BANK AB 18/02/2026	EUR	65 000 000	64 819 313,02	1,29
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 15/05/2026	EUR	40 000 000	39 676 031,56	0,79
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 25/02/2026	EUR	30 000 000	29 903 978,83	0,60
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 26/05/2026	EUR	45 000 000	44 604 303,14	0,89
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 28/05/2026	EUR	20 000 000	19 821 750,59	0,40
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 13/02/2026	EUR	70 000 000	69 824 435,07	1,39
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 14/05/2026	EUR	30 000 000	29 758 801,15	0,59
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 17/11/2026	EUR	15 000 000	14 702 514,58	0,29
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 18/11/2026	EUR	30 000 000	29 402 986,37	0,59
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 07/05/2026	EUR	30 000 000	29 769 116,28	0,59
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 08/07/2026	EUR	45 000 000	44 477 867,31	0,89
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 10/12/2026	EUR	20 000 000	19 566 556,51	0,39
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 12/11/2026	EUR	35 000 000	34 305 245,18	0,68
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 13/02/2026	EUR	50 000 000	49 872 450,16	0,99
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 26/01/2026	EUR	50 000 000	49 925 543,76	1,00
ECP BELFIUS FINANCING COMPANY SA 07/04/2026	EUR	15 000 000	14 916 093,85	0,30
ECP BELFIUS FINANCING COMPANY SA 12/03/2026	EUR	60 000 000	59 756 709,11	1,19
ECP BPCE 07/01/2026	EUR	50 000 000	49 980 703,98	1,00
ECP BPCE 10/11/2026	EUR	40 000 000	39 216 236,92	0,78
ECP BPCE 16/02/2026	EUR	20 000 000	19 946 888,75	0,40
ECP BPCE 26/02/2026	EUR	40 000 000	39 869 798,99	0,79
ECP CAIXABANK SA 03/09/2026	EUR	11 000 000	10 835 908,76	0,22
ECP CAIXABANK SA 10/03/2026	EUR	4 000 000	3 984 004,09	0,08
ECP CAIXABANK SA 19/02/2026	EUR	35 000 000	34 898 831,66	0,70
ECP COMMERZBANK AG 06/08/2026	EUR	15 000 000	14 802 688,02	0,30
ECP COMMERZBANK AG 13/08/2026	EUR	35 000 000	34 525 151,09	0,69
ECP COMMERZBANK AG 16/12/2026	EUR	40 000 000	39 129 451,66	0,78
ECP CREDIT AGROCOLE SA 02/04/2026	EUR	35 000 000	34 807 765,30	0,69
ECP CREDIT AGROCOLE SA 25/02/2026	EUR	40 000 000	39 869 585,49	0,79
ECP CREDIT AGROCOLE SA 26/01/2026	EUR	40 000 000	39 941 215,58	0,80
ECP CREDIT AGROCOLE SA 27/02/2026	EUR	40 000 000	39 864 634,32	0,79
ECP CREDIT MUTUEL/NDA CSD 14/10/2026	EUR	10 000 000	9 823 057,56	0,20
ECP DUP AC 72255 EPN 0139858 23/02/2026	EUR	90 000 000	90 204 588,00	1,80
ECP ING BANK 03/08/2026	EUR	20 000 000	19 741 830,58	0,39
ECP ING BANK NV 22/07/2026	EUR	15 000 000	14 817 565,21	0,30
ECP ING BANK NV 26/02/2026	EUR	20 000 000	20 191 738,11	0,40
ECP LA BANQUE POSTALE 01/06/2026	EUR	45 000 000	44 589 290,36	0,89
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 09/04/2026	EUR	40 000 000	39 768 960,84	0,79

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 10/03/2026	EUR	30 000 000	29 879 848,15	0,60
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 11/06/2026	EUR	48 000 000	47 534 945,96	0,95
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 16/07/2026	EUR	40 000 000	39 528 381,32	0,79
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 17/06/2026	EUR	28 000 000	27 719 262,26	0,55
ECP NORDEA BANK ABP 10/08/2026	EUR	40 000 000	39 467 002,84	0,79
ECP SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN 25/06/2026	EUR	30 000 000	29 682 371,37	0,59
ECP SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN 26/08/2026	EUR	20 000 000	19 710 646,16	0,39
ECP STANDARD CHARTERED BANK 01/09/2026	EUR	25 000 000	24 626 277,75	0,49
ECP STANDARD CHARTERED BANK 31/07/2026	EUR	20 000 000	19 741 715,71	0,39
ECP STANDARD CHARTERED BANK AG 14/01/2026	EUR	20 000 000	19 983 918,83	0,40
ECP TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 09/03/2026	EUR	20 000 000	19 919 817,37	0,40
Chimie - Diversifie			83 968 327,82	1,67
ECP OP CORPORATE BANK PLC 10/06/2026	EUR	60 000 000	59 426 196,28	1,18
ECP OP CORPORATE BANK PLC 28/10/2026	EUR	25 000 000	24 542 131,54	0,49
Convertisseur de courant/Alimentation			34 891 735,98	0,70
ECP SCHNEIDER ELECTRIC SE 04/02/2026	EUR	10 000 000	9 979 459,58	0,20
ECP SCHNEIDER ELECTRIC SE 27/02/2026	EUR	25 000 000	24 912 276,40	0,50
Detail - Alimentation			49 878 300,83	1,00
ECP CARREFOUR 10/02/2026	EUR	50 000 000	49 878 300,83	1,00
Eau			169 503 212,96	3,38
ECP DUP AC 72255 EPN 70716 25/02/2026	EUR	50 000 000	49 833 705,76	0,99
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 10/03/2026	EUR	10 000 000	9 959 308,67	0,20
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 11/03/2026	EUR	50 000 000	49 793 551,44	0,99
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 15/01/2026	EUR	20 000 000	19 982 472,99	0,40
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 28/01/2026	EUR	40 000 000	39 934 174,10	0,80
Electricite - integre			200 438 581,44	4,00
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 05/01/2026	EUR	15 000 000	14 995 558,47	0,30
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 08/01/2026	EUR	15 000 000	14 992 859,40	0,30
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 16/02/2026	EUR	50 000 000	49 859 009,39	0,99
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 23/04/2026	EUR	11 000 000	10 925 696,77	0,22
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 28/01/2026	EUR	40 000 000	39 933 088,83	0,80
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 29/01/2026	EUR	30 000 000	29 948 002,41	0,60
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 31/03/2026	EUR	40 000 000	39 784 366,17	0,79
Electricite - Production			49 840 268,98	0,99
ECP ELECTRICITE DE FRANCE 23/02/2026	EUR	50 000 000	49 840 268,98	0,99
Equipement d'aide au diagnostic			19 992 892,53	0,40
ECP DANAHER CORPORATION 06/01/2026	EUR	20 000 000	19 992 892,53	0,40
Fonciere- Diversifie			73 794 685,93	1,47
ECP GECINA 04/02/2026	EUR	20 000 000	19 959 527,23	0,40
ECP KLEPIERRE SA 16/03/2026	EUR	14 500 000	14 435 876,14	0,29
ECP KLEPIERRE SA 22/01/2026	EUR	11 000 000	10 985 853,96	0,22
ECP KLEPIERRE SA 26/11/2026	EUR	29 000 000	28 413 428,60	0,56

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Gaz - distribution			151 687 703,45	3,03
ECP NATWEST MARKETS NV 17/09/2026	EUR	35 000 000	34 453 466,88	0,69
ECP NATWEST MARKETS NV 21/08/2026	EUR	20 000 000	19 722 069,38	0,39
ECP NATWEST MARKETS NV 21/08/2026	EUR	40 000 000	39 434 952,25	0,79
ECP NATWEST MARKETS PLC 09/09/2026	EUR	50 000 000	49 233 930,83	0,98
ECP NATWEST MARKETS PLC 12/10/2026	EUR	9 000 000	8 843 284,11	0,18
Produits Electriques - divers			10 000 000,00	0,20
ECP ENEL FINANCE INTERNATIONAL CP 31/12/2025	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,20
Textile - Habillement			17 663 518,01	0,35
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 05/11/2026	EUR	18 000 000	17 663 518,01	0,35
Parts d'OPC et fonds d'investissements			113 998 816,10	2,27
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			113 998 816,10	2,27
AXA TRESOR COURT TERME C	EUR	43 170	113 998 816,10	2,27
Titres reçus en pension			659 908 970,06	13,16
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			659 908 970,06	13,16
Souverain			659 908 970,06	13,16
FRANCE (GOVT OF) BONDS 3.2% 25/05/2035	EUR	15 000 000	15 054 000,00	0,30
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 03/32 0.1	EUR	75 614 366	79 999 999,23	1,60
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 04/35 4.75	EUR	87 719 298	99 999 999,72	1,99
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/34 1.25	EUR	87 273 000	75 178 172,00	1,50
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 1.5% 25/05/2031	EUR	306 800 000	289 676 800,00	5,78
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 1% 25/05/2027	EUR	101 214 574	99 999 999,11	1,99
Indemnités sur titres reçus en pension			1 262 183,33	0,03
Total			4 740 487 498,59	94,54

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V JPY/EUR 07/01/26	1 237 868,71	0,00	EUR	28 435 541,98	JPY	-27 197 673,27
V JPY/EUR 13/01/26	881 382,27	0,00	EUR	19 918 511,36	JPY	-19 037 129,09
Total	2 119 250,98	0,00		48 354 053,34		-46 234 802,36

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
BARC 1.7577/EST1D	39 179 963,00	66 346,62	0,00	39 179 963,00
BARC 1.8002/EST1D	14 687 758,00	18 386,89	0,00	14 687 758,00
BARC 1.8067/EST1D	39 584 821,00	25 660,30	0,00	39 584 821,00
BARC 1.8167/EST1D	19 580 285,00	21 331,13	0,00	19 580 285,00
BARC 1.8177/EST1D	64 221 404,00	43 497,68	0,00	64 221 404,00
BARC 1.8297/EST1D	24 470 512,00	23 126,86	0,00	24 470 512,00
BARC 1.8557/EST1D	19 567 503,00	13 547,56	0,00	19 567 503,00
BARC 1.8777/EST1D	9 782 053,00	4 614,00	0,00	9 782 053,00
BARC 1.8847/EST1D	34 245 160,00	13 509,14	0,00	34 245 160,00
BARC 1.9157/EST1D	39 654 040,00	1 537,14	0,00	39 654 040,00
BSUI 1.8052/EST1D	9 898 060,00	6 406,54	0,00	9 898 060,00
BSUI 1.8222/EST1D	39 158 633,00	40 105,65	0,00	39 158 633,00
BSUI 1.8452/EST1D	19 580 285,00	15 490,63	0,00	19 580 285,00
BSUI 1.8782/EST1D	24 460 828,00	11 242,67	0,00	24 460 828,00
CCFR 1.8247/EST1D	19 580 285,00	19 562,76	0,00	19 580 285,00
CCFR 1.8297/EST1D	48 941 024,00	46 256,13	0,00	48 941 024,00
CCFR 1.8347/EST1D	39 204 379,00	33 249,12	0,00	39 204 379,00
CCFR 1.8417/EST1D	23 978 729,00	19 782,18	0,00	23 978 729,00
CCFR 1.8747/EST1D	34 637 080,00	9 742,34	0,00	34 637 080,00
CCFR 1.8777/EST1D	69 260 147,00	18 612,66	0,00	69 260 147,00
CCFR 1.8787/EST1D	19 570 599,00	8 993,24	0,00	19 570 599,00
CCFR 1.8842/EST1D	29 681 044,00	6 824,99	0,00	29 681 044,00
CCFR 1.8952/EST1D	14 348 752,00	2 355,63	0,00	14 348 752,00
CCFR 1.9087/EST1D	49 470 215,00	4 711,15	0,00	49 470 215,00
CCFR 1.9087/EST1D	49 473 906,00	4 711,50	0,00	49 473 906,00
CCFR 1.9127/EST1D	14 869 501,00	1 011,64	0,00	14 869 501,00
NATX 1.7347/EST1D	44 086 191,00	85 116,97	0,00	44 086 191,00
NATX 1.7362/EST1D	14 699 765,00	28 000,95	0,00	14 699 765,00
NATX 1.7597/EST1D	19 593 862,00	32 889,58	0,00	19 593 862,00
NATX 1.8092/EST1D	39 518 424,00	28 444,59	0,00	39 518 424,00

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
NATX 1.8242/EST1D	9 897 810,00	5 445,40	0,00	9 897 810,00
NATX 1.8337/EST1D	34 257 022,00	31 261,26	0,00	34 257 022,00
NATX 1.8492/EST1D	10 767 025,00	8 071,25	0,00	10 767 025,00
NATX 1.8792/EST1D	17 614 247,00	8 229,18	0,00	17 614 247,00
NATX 1.8807/EST1D	19 562 652,00	8 817,13	0,00	19 562 652,00
NATX 1.8947/EST1D	29 466 508,00	6 929,94	0,00	29 466 508,00
NATX 1.8962/EST1D	19 641 059,00	4 406,97	0,00	19 641 059,00
NATX 1.8997/EST1D	29 576 756,00	4 962,86	0,00	29 576 756,00
NATX 1.9047/EST1D	19 825 371,00	1 743,16	0,00	19 825 371,00
NATX 1.9157/ESTRC	44 516 134,00	1 180,84	0,00	44 516 134,00
NATX 1.9227/EST1D	39 789 007,00	506,02	0,00	39 789 007,00
SBIL 1.8767/EST1D	24 463 249,00	11 847,70	0,00	24 463 249,00
SBIL 1.8782/EST1D	8 805 027,00	4 090,14	0,00	8 805 027,00
SBIL 1.8912/EST1D	39 290 961,00	10 354,00	0,00	39 290 961,00
T000020126 2.15/ESTR	78 000 000,00	0,00	23 010,49	78 000 000,00
T000020426 1.90/ESTR	19 559 902,00	17 118,99	0,00	19 559 902,00
T000060126 2.16/ESTR	53 665 168,00	10 804,85	0,00	53 665 168,00
T000060326 1.76/EST1	29 547 965,00	36 339,08	0,00	29 547 965,00
T000060726 1.75/ESTR	39 187 725,00	66 647,11	0,00	39 187 725,00
T000100326 2.10/ESTR	57 565 000,00	0,00	46 757,25	57 565 000,00
T000110626 1.76/EST1	47 018 284,00	78 044,76	0,00	47 018 284,00
T000120326 2.12/ESTR	9 760 673,00	0,00	9 320,84	9 760 673,00
T000130226 2.11/ESTR	48 796 144,00	0,00	17 358,50	48 796 144,00
T000140126 2.14/ESTR	87 743 000,00	0,00	24 529,83	87 743 000,00
T000170626 1.78/ESTR	27 421 900,00	38 618,18	0,00	27 421 900,00
T000220126 2.22/ESTR	10 728 073,00	0,00	8 646,38	10 728 073,00
T000220626 1.78/ESTR	34 279 073,00	49 878,75	0,00	34 279 073,00
T000250226 2.11/ESTR	39 040 127,00	0,00	20 965,98	39 040 127,00
T000260126 2.11/ESTR	48 998 097,00	0,00	37 770,38	48 998 097,00
T000260226 2.10/ESTR	39 042 059,00	0,00	17 668,57	39 042 059,00
T000280126 2.25/ESTR	38 984 191,00	0,00	52 730,94	38 984 191,00
Sous total		1 060 365,81	258 759,16	1 985 795 417,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		1 060 365,81	258 759,16	1 985 795 417,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA COURT TERME

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 740 487 498,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	2 119 250,98
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	801 606,65
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	364 959 077,48
Autres passifs (-)	-94 221 649,34
Total = actif net	5 014 145 784,36

AXA COURT TERME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 décembre 2025)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 décembre 2025**

AXA COURT TERME

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.03.24 18:02:35
+0100



*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 99 167 178,26 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 4 008 328 675,54 € divisé en 817 669,58 actions C de catégorie « A », en 297 731,89 actions D de catégorie « A », en 68 090,1144 actions de catégorie « P » en 123 349,8678 actions de catégorie « I », en 9 411 172,2571 actions de catégorie « B » et en 12 334,0925 actions de catégorie « V », au 30 décembre 2024, s'élève à 4 896 957 301,88 € divisé en 872 101,15 actions C de catégorie « A », en 391 494,34 actions D de catégorie « A », en 124 514,9902 actions de catégorie « P » en 145 311,2756 actions de catégorie « I », en 10 442 505,6956 actions de catégorie « B » et en 86 941,8748 actions de catégorie « V », au 30 décembre 2025 soit une augmentation nette de 888 628 626,34 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	99 167 178,26 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	923,51 €
- Plus-values nettes de l'exercice	26 760 395,54 €
- Plus-values nettes antérieures non distribuées	3 000 329,39 €

s'élèvent à 128 928 826,70 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	12 422 115,41 €
- Capitalisation	110 113 837,55 €
dont 56 676 901,01 € au titre des actions C de catégorie A	
dont 2 854 670,60 € au titre des actions de catégorie B	
dont 7 809 091,61 € au titre des actions de catégorie P	
dont 40 489 167,93 € au titre des actions de catégorie I	
dont 2 284 006,40 € au titre des actions de catégorie V	
- Report à nouveau de l'exercice	2 781,32 €
- Plus-values nettes non distribuées	6 390 092,42 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 11 mai 2026 d'un dividende de 31,73 €, par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 12 mai 2026.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2022	2023	2024
Nombre d'actions D	46 692,81	96 634,39	297 731,89
Dividende	NEANT	34,04 €	44,26 €
Dividende éligible à l'abattement		-	-
Dividende non éligible à l'abattement		34,04 €	44,26 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, cooptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 décembre 2025, en remplacement de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.



AXA COURT TERME

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide -

92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 326 085 180 RCS Nanterre